

undefined - mercredi 2 mars 2022

Vos communes

CREYS-MÉPIEU

Cantine, périscolaire et plan communal de sauvegarde au conseil

Suzanne BERGER



Olivier Bonnard et le conseil municipal donnent rendez-vous pour le vote du budget à la fin du mois. Photo archives Le DL

Le conseil municipal s'est tenu dernièrement dans la salle des Écoux.

Un terrain de 4 ha en zone urbaine d'équipement du plan local d'urbanisme, destiné à recevoir des activités économiques, artisanat, commerce, industrie, reste disponible à proximité de l'usine de préfabrication sur le territoire du hameau de la Gorge. Des entreprises ont récemment manifesté un intérêt pour l'acquisition foncière de ce terrain. Avant toute chose, le service des domaines a été sollicité pour estimation financière de ce bien.

Dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Mépieu, l'entreprise Vicat a sollicité la commune pour un dévoiement du chemin rural entre Praille et Mépieu, chemin classé sentier de randonnée. Un avis favorable a été émis par la commune sous réserve de l'inscription de ce changement au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

Philippe Fillod a présenté le nouveau plan communal de sauvegarde, son nouvel organigramme et le Document d'information communal sur les risques majeurs qui en découlent. Ce document informe la population sur les risques potentiels de la commune et présente les consignes à respecter et attitudes à adopter en fonction du risque. Un exercice sera réalisé avant la fin du mandat. À l'unanimité, le conseil municipal approuve ce document.

Les chemins ruraux font partie des biens privés de la commune. Le chemin rural est ouvert au public. Le maire (ou l'élu qui en reçoit la délégation) doit s'assurer de la libre circulation sur ces chemins et en est responsable. Il n'est donc pas possible de laisser les agriculteurs utiliser cet espace ouvert au public comme espace de stockage des enrouleurs ou autres, la libre circulation doit y être assurée.

Une hausse de 2 % est proposée pour les tarifs municipaux 2022-2023. Les repas passent à 4,12 €, le forfait de garde à 2,14 €. Les tarifs du périscolaire se déclinent maintenant de 1,65 € à 2,75 € selon le quotient familial. Pour rappel, la facturation aux parents ne couvre que les montants de matières premières, hors frais de personnels.

- Cérémonie du 19-Mars : samedi 19 mars à 11 h au monument aux morts de Creys
- Ramassage de printemps : samedi 26 mars.
- Prochain conseil municipal : jeudi 31 mars à 20 h 30 avec le vote du budget. Le conseil sera précédé, à 18 h, d'une réunion de présentation du schéma de cohérence territoriale et Territoire d'énergie 38.
- Inauguration du groupe scolaire : 7 mai.